2024/66/CS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte Artois Mobilités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Régulièrement convoqué le 5 décembre 2024

Objet : Appel à projets pour le développement de la pratique cyclable – Sélection des candidats et signature des conventions (point 12)

RÉSULTAT DU VOTE :

Nombre de titulaires en exercice : **21**

Nombre de titulaires présents : **11**

Nombre de suppléants présents : **3**

Nombre de suppléants votants : **3**

Pouvoir(s) : **0**

Nombre total de votants : 14

Accusé de réception du contrôle de légalité
Le : 17/12/2024

Publication
Le : 17/12/2024

Certifié exécutoire
Le : 17/12/2024

Le **jeudi 12 décembre 2024 à 10h00,** les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs, David THELLIER, 1er vice-président et Alain DUBREUCQ, 3e vice-président.

Titulaire(s) présent(s)
CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)
CABBALR : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT
CAHC : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH
CALL ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL ; Mme Estelle SZABO

Suppléant(s) présent(s)
CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : M. Bernard DELIERS
CALL : Mme Nadine DUCLOY

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)
CABBALR : M. Michel DASSONVAL ; M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; Maurice LECOMTE ; M. Bertrand LELEU ; M. Jacques SWITALSKI
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Nicolas MOREAUX ; Mme Inès TAOURIT
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : néant

Suppléances : Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Bruno CHRÉTIEN a été suppléé par M. M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Dominique RÉAL a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY
Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Elise POUILLET ; Fabrice SIROP

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

REÇU EN PREFECTURE
le 17/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-256204165-20241212-2024_66_CS-

ARTOIS MOBILITÉS

2024/66/CS

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : **Appel à projets pour le développement de la pratique cyclable – Sélection des candidats et signature des conventions**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle du 21 mars 2022 ;

Vu la délibération n°152/2018 du comité syndical d'Artois Mobilités en date du 20 décembre 2018, qui approuve le plan de déplacements urbains (PDU) révisé ;

Vu la délibération n°11/2023 approuvant le schéma cyclable en tant qu'annexe au PDU actuellement en vigueur ;

Vu la délibération n°68/2024 autorisant le lancement de l'appel à projets ayant pour but le développement de la pratique cyclable sur le ressort territorial d'Artois Mobilités ;

Considérant qu'il est nécessaire pour Artois Mobilités d'accompagner la poursuite et l'émergence d'actions permettant de développer la pratique cyclable sur le territoire ;

Considérant que trois candidatures reçues par Artois Mobilités dans le cadre de l'appel à projets et que celles-ci sont recevables au regard du cahier des charges de cet appel à projets et du dossier de candidature annexés à la délibération n°68/2024 ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1er : DÉCIDE de retenir les candidatures reçues de la part de l'association Initiative Solidaire, de la régie de quartier Activ'cités, et de la commune de Billy-Berclau dans le cadre de l'appel à projets pour le développement de la pratique cyclable.

Article 2 : AUTORISE le président à signer les conventions à intervenir entre le syndicat et les structures candidates.

Résultat du vote :

Abstention(s) :	0
Pour :	14
Contre :	0

Fait et délibéré le 12 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

REÇU EN PREFECTURE
le 17/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-256204165-20241212-2024_66_CS-